



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hygiène et sécurité

Question écrite n° 128702

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le syndrome dit du nez vide et ses conséquences. Ce syndrome est une affection iatrogène sévère actuellement non reconnue. De nombreuses personnes, rassemblées au sein de l'association Syndrome du nez vide France, ont subi une turbinectomie, intervention consistant à retirer les cornets du nez, généralement pour faciliter la respiration. Il semble que ces opérations délicates aient parfois été menées dans des conditions inadaptées, entraînant un grand nombre de complications physiques et psychiques, pour la plupart irréversibles. Le syndrome du nez vide n'étant ni reconnu ni pris en charge par la sécurité sociale, les personnes atteintes qui sont encore salariées multiplient les arrêts de travail et les consultations chez les spécialistes sans parcours de soins clairement identifié. Ces personnes attendent la reconnaissance de la pathologie par les médecins et les pouvoirs publics, ainsi que la reconnaissance de leur état de handicap. Elles demandent également la mise en place de protocoles de suivi et de soins adaptés. En conséquence il souhaite connaître les intentions du Gouvernement face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128702

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1504

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)